

Santé publique France : un démantèlement politique

En France, au motif d'« efficacité », le gouvernement a lancé divers projets de fusion ou de suppression d'agences de santé (1). Santé publique France est ainsi appelée à disparaître sous sa forme actuelle, dès 2027 (2).

Une agence de santé publique démantelée 10 ans à peine après sa création. Santé publique France a été créée en 2016 par la fusion de trois agences pré-existantes : l'Institut national de veille sanitaire (InVS), chargé des suivis épidémiologiques ; l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), chargé des actions de prévention et de promotion de la santé ; et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), chargé des stocks stratégiques et de la réserve sanitaire (2).

Les instances françaises de santé publique n'ont pas été consultées et il n'y a pas eu de concertation avec les services concernés

Dix ans plus tard, le gouvernement fait marche arrière, en attribuant la réserve sanitaire au Ministère de la santé, et les campagnes de promotion de la santé à ce même ministère et à l'assurance maladie (1à3). Pour quelles raisons ? Les déclarations officielles sont vagues : « efficacité », « recentrage stratégique », sans argumentation détaillée (4). Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS, rattachée au Ministère de la santé), censé justifier le démantèlement de Santé publique France, qui devait être remis en juin 2025, n'était toujours pas rendu public fin juillet 2026 (3). Contrairement à ce qui avait été organisé lors de la construction de Santé publique France, les instances françaises de santé publique n'ont pas été consultées et il n'y a pas eu de concertation avec les services concernés (3,5).

Un signe de reprise en main politique. Des centaines de spécialistes en santé publique ont signé une pétition (à laquelle Prescrire s'est associé), pour s'opposer au démantèlement de Santé publique France qui est injustifié et éloigné des objectifs de santé publique (3).

Les signataires contestent surtout le fait que des campagnes de communication en santé publique puissent être pilotées par le gouvernement et l'assurance maladie. Avec trois arguments principaux : – la dangereuse suppression de la séparation entre expertise scientifique et décision politique : la gestion funeste du désastre de l'amiante en est un exemple emblématique (3,6) ;

– la confusion entre communication institutionnelle en santé et les compétences mises en œuvre par Santé publique France pour élaborer des campagnes de prévention et promouvoir des comportements favorables à la santé, notamment lors du "mois sans tabac" (3,7) ;

– la crainte que les sujets qui fâchent les lobbys, notamment agro-alimentaires, viticoles et industriels, disparaissent des campagnes de santé publique (3). On se souvient par exemple que le président de la République française avait retiré le soutien public au premier défi "Dry January" organisé par Santé publique France en 2019, sous l'influence de la filière viticole (8).

Quand des intérêts de pouvoir priment sur les besoins de santé publique. Faute d'objectifs argumentés de santé publique, la priorité semble être donnée aux intérêts du pouvoir exécutif face à d'éventuelles découvertes scientifiques qui pourraient aller à l'encontre des accords passés avec de puissants lobbys économiques. Quand les pouvoirs politiques prennent la main sur les institutions ou les agences, les dégâts peuvent être considérables, comme le montre l'expérience étatsunienne sous l'administration Trump.

©Prescrire

Sources 1- "Sébastien Lecornu envisage un rapprochement entre l'ANSM et la HAS (presse)" *APMnews* 5 janvier 2026 : 2 pages. 2- "Des missions de Santé publique France transférées au ministère de la santé et à l'assurance maladie" *APMnews* 30 janvier 2026 : 3 pages. 3- "Santé publique France : 300 acteurs s'opposent à un "sombre exercice de Meccano institutionnel" s'apparentant à une "régression"" *APMnews* 16 février 2026 : 2 pages. 4- "Réorganisation de Santé publique France : un "choix d'efficacité" selon la ministre Rist" *Le Quotidien du Médecin* 17 février 2026 : 2 pages. 5- SFSP "Réorganisation de Santé publique France : préserver l'intégrité scientifique et opérationnelle des missions de prévention et de promotion de la santé !" 30 janvier 2026 : 2 pages. 6- Prescrire Rédaction "L'amiante : du miracle géologique au désastre sanitaire" *Rev Prescrire* 2007 ; 27 (283) : 384-386. 7- Tribune "Affaiblir ou fragmenter l'agence nationale Santé publique France constituerait une régression" *Le Monde* 15 février 2026 : 3 pages. 8- Prescrire Rédaction "Alcool : aveuglement sans modération" *Rev Prescrire* 2020 ; 40 (439) : 378.